

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME
représentée par sa présidente, Madame Isabelle LAMOUR
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 675 606 00062**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 497 472 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 979 068,40 €, le solde restant s'élève à 1 518 403,60 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 403 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 2 900 472 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **3 238 300 €.**

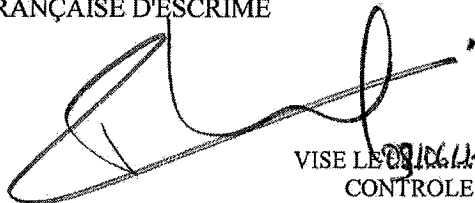
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 72 001 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 9 JUIN 2016

LA PRÉSIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ESCRIME



P/ LE ~~Directeur des sports~~
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

09/06/16
VISE LE 09/06/16 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ210...217 0366

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment sur son site club, en apportant une attention particulière aux publics indertaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	55000	56000	52570	56000	59000	59000	60000	60000
	Nombre clubs	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre club de licences et GATP	56000	56000	52570	56000	59000	59000	60000	60000
	Nombre et taux de licences féminines	14604 (26,55%)	14338 (27,27%)	14338 (27,27%)	16240 (29%)	17110 (28%)	18000 (29%)	18000 (29%)	18000 (29%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	11647 (21,16%)	10898 (20,9%)	10898 (20,9%)	76	76	76	80	80
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	121	0	0	0	0	0	0	0
	Promouvoir la figure féminine et l'efficacité des fédérations sportives								
	Salarié fédérale	-1,98	0	0	3,0 %	3,0 %	3,0 %	4,0 %	4,0 %
	Confiance/rang de la France parmi les grandes nations sportives								
	Rang sportif de la France	3	3	3	5	4	4	3	3
	Restituer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
	Taux de suivi médical complet - STN	80,85%	100%	82,98%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	59,62%	100%	61,67%	100%	100%	100%	100%	100%
	Emplois d'avenir								
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lettres de missions signées dans CTS-MEB								
	Nombre et taux de lettres de missions signées	45 (83,75%)	19 (30,56%)	19 (30,56%)	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1	
Objectif		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Developper l'autonomie financière de la fédération								
	Montant des fonds propres inscrits au bilan					96 K€	116 K€	138 K€	138 K€
	Developper les infrastructures								
	Nombre de clubs affiliés à la FFE	760	770	815	770	760	790	790	790
	Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants								
	Pourcentage des licenciés âgés de 11 à 12 ans (en N-1) dont la licence sportive n'a pas été renouvelée (en N)	18%	33%	29%	33%	32%	29%	29%	29%
	Assurer l'encadrement social des clubs sur le territoire								
	Nombre de clubs indiqués dans une activité "essime" proposée au sein d'établissements spécialisés (MSE/EPAD)	76	77	67	77	84	116	116	116
	Assurer l'encadrement social des clubs sur le territoire								
	Nombre de clubs indiqués dans une activité "essime" proposée dans le milieu scolaire (publie/privé - primaire/secondaire - CLUBS)	482	462	460	462	481	481	481	481
	Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors oulet des JO (classement des médailles)								
	Rang de la France aux championnats du monde seniors oulet JO (classement des médailles)	3	5	8	5	3	3	3	3
	Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior								
	Rang de la France aux championnats d'Europe cadets (indice POP)	3	4	3	4	3	3	3	3
	Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior								
	Rang de la France aux championnats du monde juniors (indice POP)	7	4	2	4	4	4	4	4
	Former les éducateurs								
	Nombre de nouveaux diplômés titulaires (tous niveaux de diplômes confondus)	121	185	134	185	200	200	200	200
	Former les éducateurs								
	Nombre de nouveaux diplômés RNCP (tous niveaux de diplômes confondus)	58	60	72	60	68	65	65	65
	Assurer la formation initiale et continue des arbitres								
	Nombre de nouveaux arbitres diplômés au niveau national	21	41	21	41	43	45	45	45
	Renforcer le poids de la France à l'international								
	Nombre d'arbitres inscrits sur la liste internationale des juges et arbitres de haut niveau	35	40	35	40	42	45	45	45
	Renforcer le poids de la France à l'international								
	Nombre d'élus au sein des instances internationales	16	15	16	15	15	15	15	15
	Structurer la direction technique nationale								
	Pourcentage de lettres de mission signées dans CTS-MEB	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Assurer l'ancrage social des clubs sur le territoire	83 000 €	83 000 €	54 000 €	29 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	58 000 €	58 000 €	30 000 €	28 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	44 000 €	44 000 €	20 000 €	24 000 €
Action 3	14 000 €	14 000 €	10 000 €	4 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Renforcer le poids de la France à l'international	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Action 1	20 000 €	20 000 €	18 000 €	2 000 €
Programmes d'échanges internationaux	20 000 €	20 000 €	18 000 €	2 000 €
Développer les infrastructures	20 000 €	20 000 €	18 000 €	2 000 €
Action 1	39 000 €	21 000 €	12 000 €	27 000 €
Structuration fédérale	39 000 €	21 000 €	12 000 €	27 000 €
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants	39 000 €	21 000 €	12 000 €	27 000 €
Action 1	185 000 €	101 000 €	72 000 €	113 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	185 000 €	101 000 €	72 000 €	113 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	185 000 €	101 000 €	72 000 €	113 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors ou/et des JO (classement des médailles)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Action 2	2 636 000 €	2 018 000 €	1 977 800 €	658 200 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	2 527 000 €	1 951 000 €	1 912 000 €	615 000 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	403 000 €	403 000 €	403 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 173 000 €	889 000 €	870 000 €	303 000 €
Action 3	951 000 €	639 000 €	639 000 €	312 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	109 000 €	87 000 €	65 800 €	43 200 €
Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior	109 000 €	87 000 €	65 800 €	43 200 €
Action 2	1 020 000 €	667 000 €	632 000 €	388 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 020 000 €	667 000 €	632 000 €	388 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	551 000 €	411 000 €	405 000 €	146 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	469 000 €	256 000 €	227 000 €	242 000 €
Action 3	46 000 €	46 000 €	41 672 €	4 328 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	46 000 €	46 000 €	41 672 €	4 328 €
Assurer la formation initiale et continue des arbitres	46 000 €	46 000 €	41 672 €	4 328 €
Action 4	55 000 €	46 000 €	46 000 €	9 000 €
Formations fédérales	55 000 €	46 000 €	46 000 €	9 000 €
Former les éducateurs	55 000 €	46 000 €	46 000 €	9 000 €
Action 4	39 000 €	37 000 €	37 000 €	2 000 €
Formations fédérales	39 000 €	37 000 €	37 000 €	2 000 €
Professionalisation de l'activité	7 000 €	5 000 €	5 000 €	2 000 €
TOTAL	4 133 000 €	3 049 000 €	2 900 472 €	1 232 528 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 403 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 2 497 472 €

FFE / Direction des sports / DSA1 / DSMF



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte :

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
36 AVENUE GENERAL DE GAULLE
TOUR GALLIENI II
93170 BAGNOLET

Domiciliation : CREDITCOOP COURCELLES

42559	00001	21026056707	53
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR	76	4255	9000	0121	0266	5670	753
----	----	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX